

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés :

Excusés non représentés :

Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 février 2026

**Délibération 2026-007**

**Affectation des résultats 2025 - Budget Communal**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean MOUZAT, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

**Pour mémoire** :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	140 798,48 €
Excédent d'investissement antérieur reporté :	41 803,41 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025** :

Solde d'exécution de l'exercice :	81 320,46 €
Solde d'exécution cumulé (001) :	<b>123 123,87 €</b>

**Restes à réaliser au 31/12/2025** :

Dépenses d'investissement :	51 051,97 €
Recettes d'investissement :	357 389,00 €
<b>SOLDE :</b>	<b>306 337,03 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025**

Report du solde d'exécution cumulé :	123 123,87 €
Rappel du solde des restes à réaliser :	306 337,03 €
<b>SOLDE :</b>	<b>429 460,90 €</b>
<b>Besoin de financement total :</b>	<b>0,00 €</b>

**Résultat fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	88 298,19 €
Résultat antérieur :	140 798,48 €
Part affectée à la section d'investissement sur l'exercice 2025 :	0,00 €
<b>Total à affecter :</b>	<b>229 096,67 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** d'affecter au Budget Communal 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

### AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2026) :	0,00 €
Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2026) :	0,00 €
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2026 – ligne 002 (report à nouveau créditeur) :	229 096,67 €
<b>Total à affecter :</b>	<b>229 096,67 €</b>

Membres présents : 14  
Membres absents : 0

Votants : 14  
Suffrages exprimés : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE  
Publié le 25/02/2026  
Transmis au représentant de l'Etat le 25/02/2026

Le Maire,  
Jean MOUZAT